

INFORMATION

Date : 06/10/2020	Référence : DMGP-INF/20-021
-------------------	-----------------------------

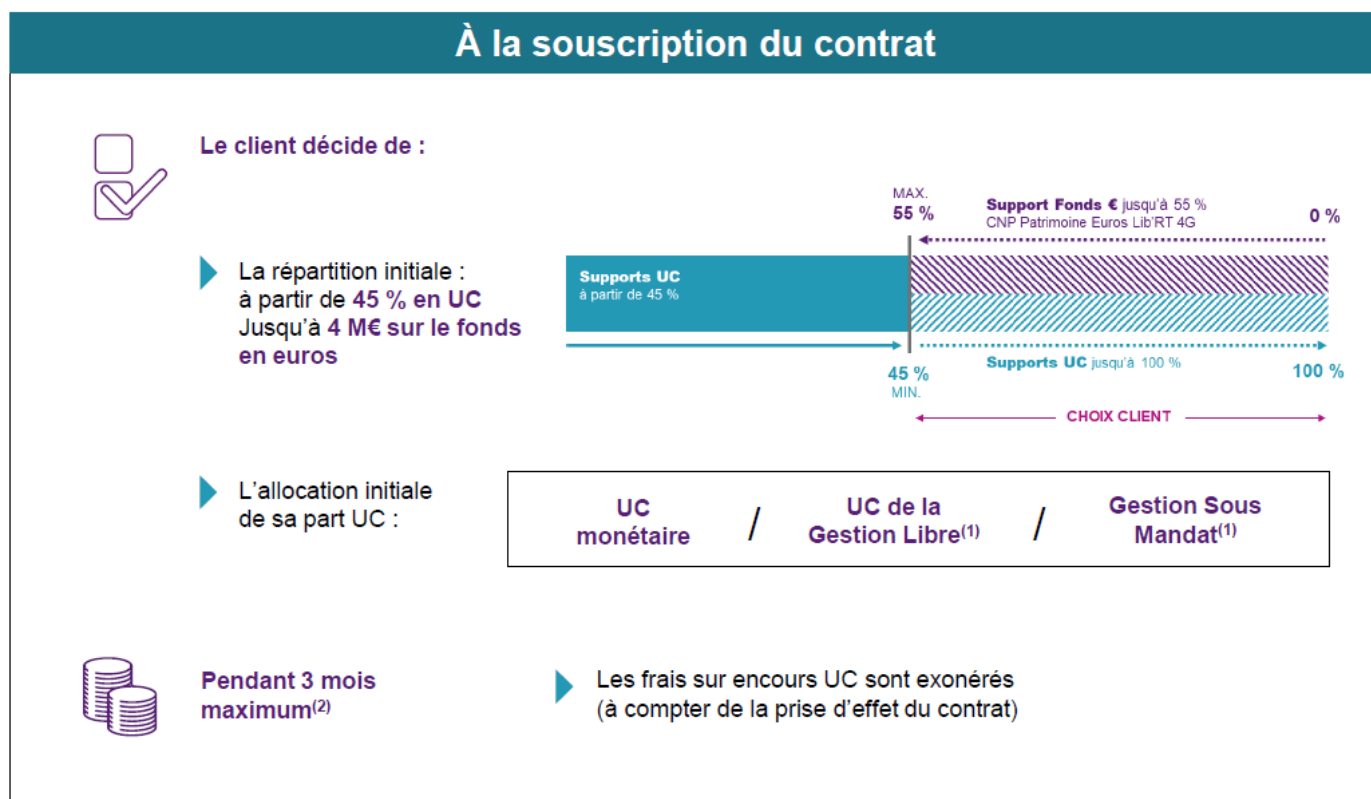
Emetteur :		Destinataire(s) :	
Nom	: Alexandre COLLARD	Réseau commercial	
Dir/Dept/Service	: Marché Premium	Gestion privée	
Téléphone	: 03 88 52 57 60		
Rédacteur :		Copie(s) pour information :	
Noms	: Claude MAUSY ☎ 06 34 19 47 36 Nathalie CASSAN ☎ 03 88 52 57 03	Direction Marketing et Animation	
		Directions Fonctionnelles	
		Direct Ecureuil Est	
		MyAssistance	
		Service Conformité	
Processus de la CEGEE			
Nom du processus : Gestion Privée		Responsable du Processus : Alexandre COLLARD	
Objet : « formule d'investissement Lib'RT au sein du contrat Sélection Cinto et Sélection Cinto Capi de CNP Patrimoine pour une clientèle gestion privée via la Plateforme Assurance-vie (PAV) de NWM- Cette modification ne concerne que les nouvelles souscriptions de contrats en 2020. Cette formule permet aux souscripteurs de bénéficier d'une revalorisation viagère du taux de participation aux bénéfices en lien avec le taux d'UC. (Possible bonus sur stocks appliqué par la CNP). Suite à la modification par rapport à la version 2019, la condition pour bénéficier d'une revalorisation du taux de participation évolue : le taux moyen d'investissement en UC sur la période de référence doit pour cela se situer au-dessus de 45% (au lieu de 40% précédemment). Le taux de revalorisation viager peut désormais varier entre 70% et 120% (en lieu et place de 80 et 110%). Par ailleurs, contrairement à la version 2019, la possibilité pour le client d'investir sur un support d'attente avant de choisir des UC est supprimée, (Plus de support d'attente 3, 6 ou 9 mois, mais Ostrum Cash Euribor en UC monétaire d'attente). La gratuité des frais de gestion des UC choisies à la souscription s'applique pendant 3 mois maximum L'exonération des frais de gestion UC est appliquée sur les UC choisies à la souscription et ce pendant 3 mois maximum à compter de la prise d'effet du contrat (y compris sur le support monétaire d'attente pendant le délai d'investissement d'attente de 30 jours pour les personnes physiques). Si un (des) support(s) en UC fait(font) l'objet d'un arbitrage avant la fin du délai de 3 mois, les frais sur encours sont à nouveau prélevés sur ce(s) support(s) à compter de la date de l'arbitrage. La Conformité Epargne Financière et la DJG ont revu cette modification de l'offre, celle-ci doit impérativement être réservée aux clients âgés de moins de 80 ans ne présentant pas un profil prudent.			

Informations Essentielles

Offre commercialisable par	CAGP/DAGP/Banquiers Privés
Dates de commercialisation	A partir du 06/10/2020
Objet	Option/formule dédiée au contrat SELECTION CINTO et SELECTION CINTO CAPI
Eligibilité	Contrat Vie et Capi : CNP Patrimoine via NWM <u>Les interdictions suivantes</u> : Collaborateurs CE, Membre de leur famille et personnes exposées à l'information privilégiée et aux conflits d'intérêt.

Catégorie client	C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert) Exclusion des C0, Réservé aux profils R2 et plus, aux moins de 80 ans, aux résidents fiscaux français Accessible aux personnes morales et aux sociétés patrimoniales, sous réserve que l'un des associés soit client CE
Seuil d'accès	Minimum de 250 K€ pour les personnes physiques et 500 K€ pour les personnes morales (maxi 5 000 K€) Dérogeable
Profil de Risque client cible	R2, (équilibre) R3 (dynamique) R4 (offensif) Dans le cadre du parcours LEA et O2S
Objectifs d'investissement	Pour une personne physique : • Préparer ma retraite • Épargner pour mes proches • Transmettre mon patrimoine • Préparer un projet immobilier • Constituer une épargne • Percevoir des revenus complémentaires
Durée d'investissement conseillée	8 ans minimum
Documents à numériser dans le plan de classement	QCF/QR Synthèse épargne – Conseil de la Banque
Complétude et conformité DRC	Obligatoire

1.MECANISME DE L'OFFRE



(1) Les personnes physiques seront investies pendant les 30 premiers jours sur l'UC monétaire d'attente puis investies au 31^e jour sur les UC de la Gestion Libre ou sur la Gestion sous Mandat. (2) Si le client arbitre une ou des UC de son allocation initiale avant le délai de 3 mois, les frais de gestion sont à nouveau prélevés sur ces supports à compter de la date de l'arbitrage.



À LA SOUSCRIPTION

- **JE SOUSCRIS⁽¹⁾ LE CONTRAT SÉLECTION CINTO FORMULE LIB'RT OU SÉLECTION CINTO CAPI FORMULE LIB'RT**

Personne physique 250 000 € min.

Personne morale⁽²⁾ 500 000 € min.

- **JE CHOISIS MA RÉPARTITION FONDS EN EUROS/UC**

Répartition du versement initial



- (1) Le souscripteur est invité à se référer aux différents risques détaillés à la fin de la fiche Mémo Client et à prendre connaissance des DIC/DIS précontractuels
- (2) Personnes morales sous conditions d'éligibilité
- (3) Les personnes physiques seront investies pendant les 30 premiers jours sur l'UC monétaire d'attente puis investies au 31^{ème} jour sur les UC de la Gestion Libre choisies à la souscription du contrat ou sur la Gestion Sous Mandat

VERSION 2019

1 SUPPORTS D'ATTENTE DE 3, 6 OU 9 MOIS (UC LIB'RT)

- ▶ Rémunération en fonction de la durée de placement retenue (EONIA + abondement CNP Assurances)
- ▶ Aucun frais de gestion sur le support UC Lib'RT
- ▶ Arbitrages du support UC Lib'RT vers les supports cibles (en une ou plusieurs fois) gratuits

2 RÉPARTITION INITIALE MINIMUM DE 40 % D'UC

- ▶ À la souscription : entre 40 et 50 %
- ▶ À l'issue de l'investissement sur l'UC Lib'RT : répartition libre

3 TAUX DE REVALORISATION DE 80 À 110 %

- ▶ Pour les souscriptions jusqu'au 31/12/2019
- ▶ Taux appliqué pendant toute la durée de vie du contrat

VERSION 2020

INVESTISSEMENT SUR LES SUPPORTS CIBLES DÈS LA SOUSCRIPTION

- ▶ Allocation initiale au choix : UC monétaire, UC de la Gestion Libre et/ou Gestion Sous Mandat
- ▶ Les frais de gestion UC sont exonérés pendant 3 mois maximum sur les UC choisies à la souscription



les conditions de marché ne permettent plus de structurer comme auparavant les supports d'attente

RÉPARTITION INITIALE MINIMUM DE 45 % D'UC

- ▶ À la souscription uniquement

TAUX DE REVALORISATION DE 70 À 120 %

- ▶ Pour les souscriptions à compter du 01/01/2020
- ▶ Taux appliqué pendant toute la durée de vie du contrat

Pendant toute la durée de vie du contrat



UN FONDS EN EUROS AVEC UNE REVALORISATION INCITATIVE À PARTIR D'UN TAUX MOYEN D'UC DE 45 % AU 31/12 DE CHAQUE ANNÉE

Chaque année, CNP Patrimoine Euros Lib'RT 4G bénéficie d'une revalorisation qui est fonction du taux moyen d'UC⁽¹⁾ du contrat sur l'exercice considéré :

► La grille de revalorisation s'établit de **70 % à 120 %**

Ce pourcentage est appliqué au taux de rendement du fonds en euros de référence : CNP Patrimoine Euros B

Historique des taux de rendement du fonds en euros de référence : CNP Patrimoine Euros B

ANNÉE	TAUX BRUT
2019	2,20 %
2018	2,75 %
2017	2,70 %
2016	2,70 %
2015	3,20 %

Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps

Exemples de taux de revalorisation globale du fonds en euros CNP Patrimoine Euros Lib'RT 4G :

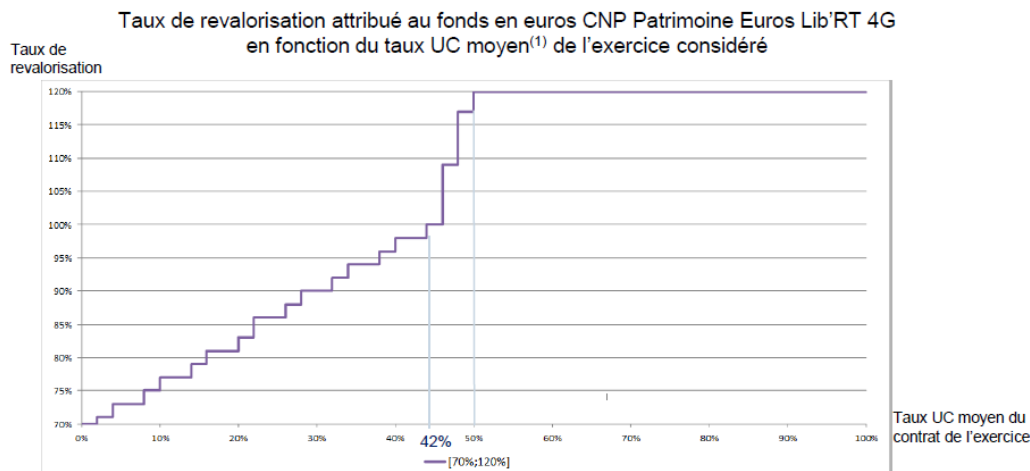
- Si taux UC moyen⁽¹⁾ du contrat sur l'exercice = **0 %** → taux de revalorisation sur l'exercice = **70 %** de la revalorisation globale de référence brute de frais sur encours et de prélèvements sociaux attribuée au support CNP Patrimoine Euros Lib'RT 4G.
- Si taux UC moyen⁽¹⁾ du contrat sur l'exercice = **45 %** → taux de revalorisation sur l'exercice = **109 %** de la revalorisation globale de référence brute de frais sur encours et de prélèvements sociaux attribuée au support CNP Patrimoine Euros Lib'RT 4G.
- Si taux UC moyen⁽¹⁾ du contrat sur l'exercice ≥ **50 %** → taux de revalorisation sur l'exercice = **120 %** de la revalorisation globale de référence brute de frais sur encours et de prélèvements sociaux attribuée au support CNP Patrimoine Euros Lib'RT 4G.

Pour exemple, en **2020**, avec un **taux d'UC moyen de 50 %**, le client percevra un rendement brut sur le fonds en euros de son contrat qui se calculera comme suit :

120 % x **taux de rendement brut 2020**
attribué au fonds en euros
CNP Patrimoine Euros B

(1) Taux UC moyen : le taux de support en unités de compte moyen annuel constaté sur le contrat correspondant à la moyenne des taux de support en unités de compte calculés à chaque fin de mois calendaire de l'année en cours (en valeur de marché).

Pendant toute la durée de vie du contrat



A SAVOIR

- Le taux UC moyen⁽¹⁾ du contrat de l'exercice est calculé comme la moyenne arithmétique sur l'année civile écoulée des taux d'UC constatés (en valeur de marché) à la fin de chaque mois calendaire.
- Le taux éventuel de revalorisation globale annuel de référence est brut de frais sur encours et de prélèvements sociaux. Le fonds en euros CNP Patrimoine Euros Lib'RT 4G ne comporte pas de garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais.
- En cas de rachat ou d'arbitrage avec désinvestissement total du fonds en euros CNP Patrimoine Euros Lib'RT 4G, le capital désinvesti du fonds en euros n'est pas revalorisé pour l'année en cours.
- En cas de décès, le capital est revalorisé prorata temporis à un taux de revalorisation brut de frais sur encours et de prélèvements sociaux défini au début de chaque année pour l'année en cours, et ne pouvant excéder le taux de frais sur encours effectivement appliqué au fonds en euros.

(1) Taux UC moyen : le taux de support en unités de compte moyen annuel constaté sur le contrat correspondant à la moyenne des taux de support en unités de compte calculés à chaque fin de mois calendaire de l'année en cours (en valeur de marché).

Natixis Wealth Management Société anonyme à conseil d'administration au capital de 129 048 296,30 euros - 306 063 355 RCS Paris - Courtier d'assurances n° 07 006 332

2-PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT SELECTION CINTO et SELECTION CINTO CAPI

Emetteur	CNP Patrimoine
Devise	Euro (€)
Modalité de souscription	Souscriptions uniquement en digital via le Fronting digital
Eligibilité	Contrat Vie et capitalisation CNP Patrimoine via NWM ➡ CNP Patrimoine : Sélection Cinto ➡ CNP Patrimoine : Sélection Cinto Capi
Versement initial	Personnes Physiques : Mini 250 000 euros (dérogeable 150K€) Personnes morales : Mini 500 000 euros (dérogeables 150K€)
Versement libre	10 000 euros
Minimum investi par support	1 500 euros
Rachat Partiel	5 000 euros min
Avance	Max 80% sur fonds euros et 50% sur UC avec un minimum de 15 000 euros
Frais sur versements	3% max (100% perçus) par la CE
Frais de gestion fonds en euros et UC Frais de gestion UC avec dispositions particulières (SCPI..)	1% par an 1,5% par an
Frais sur arbitrage	0.5% max (100 euros max/1 ^{er} arbitrage annuel gratuit) (60 euros NWM et CE 50 % de cette rémunération)

Extrait des conditions tarifaires standards du contrat

FRAIS	FRAIS CLIENT	INCOMPRESSIBLE ASSUREUR	RÉTROCESSIONS NWM & RÉSEAUX BPCE
FRAIS SUR VERSEMENTS	3 % max.	0	100 % des frais sur versements perçus par les Réseaux BPCE
FRAIS DE GESTION GESTION LIBRE FONDS EN EUROS	1 % par an	0,45 %	0,55 % perçus et répartis à 50/50 entre NWM et les Réseaux BPCE
FRAIS DE GESTION GESTION LIBRE UC	1 % par an	Contrat < 1 M€ : 0,35 % Contrat entre 1 M€ et 3 M€ : 0,30 % Contrat > 3 M€ : 0,25 %	De 0,65 % à 0,75 % perçus et répartis à 50/50 entre NWM et les Réseaux BPCE
FRAIS DE GESTION GESTION LIBRE UC AVEC DISPOSITIONS PARTICULIÈRES (SCPI, EMTN)	1,50 % par an	Contrat < 1 M€ : 0,35 % Contrat entre 1 M€ et 3 M€ : 0,30 % Contrat > 3 M€ : 0,25 %	De 1,15 % à 1,25 % perçus et répartis à 50/50 entre NWM et les Réseaux BPCE
FRAIS DE GESTION GESTION SOUS MANDAT PILOTÉE ET GESTION SOUS MANDAT PERSONNALISÉE	Mandat : 0,80 % par an	0	0,80 % perçus et répartis à 50/50 entre NWM et les Réseaux BPCE
	UC : 1 % par an	Contrat < 1 M€ : 0,35 % Contrat entre 1 M€ et 3 M€ : 0,30 % Contrat > 3 M€ : 0,25 %	De 0,65 % à 0,75 % perçus et répartis à 50/50 entre NWM et les Réseaux BPCE
FRAIS SUR ARBITRAGE ⁽¹⁾	0,50 % (100 € max., 1 ^{er} arbitrage annuel gratuit)	40 €	60 € max. perçus et répartis à 50/50 entre NWM et les Réseaux BPCE

(1) En dérogation aux frais mentionnés dans les conditions générales du contrat.

Les enveloppes et les sous-jacents supportent un certain nombre de risques : risque de perte en capital, risque de liquidité, risque de contrepartie, risque de marché, risque de taux. Le souscripteur est invité à prendre connaissance du détail de ces risques dans l'avertissement prévu à cet effet ainsi que du Document d'Informations Clés (DIC) et/ou du Document d'Informations Spécifiques (DIS).

3-PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Risque de perte en capital: Les supports en unité de comptes(UC) ne bénéficient d'aucune garantie, ni de protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors de retraits partiels ou complets.

Risque de contrepartie:

Le risque de perte de valeur des UC résulte du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier.

Risque de liquidité: Le risque qu'une position dans une UC ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, impacte la capacité d'arbitrage du contrat.

Risque de marché: Le risque de perte résultant d'une fluctuation de la valeur de marché des UC imputable à une modification de variables du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et de matières premières, ou à une modification de la qualité de crédit d'un émetteur.

Risque actions: Il s'agit du risque de baisse des actions ou indices auxquels le contrat est exposé. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative va baisser.

Risque de taux: Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en titres à taux fixe peut baisser, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du contrat. L'ampleur de ces fluctuations est fonction de l'exposition du contrat au marché de titres à taux fixe.

Risque de crédit: Les titres assimilés à une créance émise par les entreprises ou par les entités publiques présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de dégradation de la qualité de l'émetteur (par exemple de leur notation par les agences de notations financière) ou en cas de faillite de l'émetteur, la valeur des obligations ou titres de créances peut baisser. Par conséquent, la valeur du contrat peut baisser.

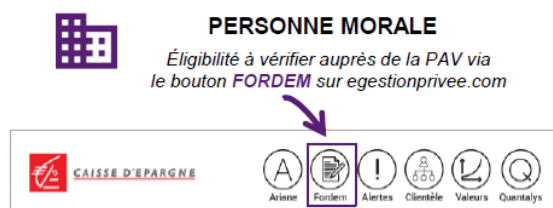
Risque marchés émergents: La valeur du contrat peut connaître une variation en raison d'un investissement sur les marchés des pays émergents, sur lesquels les variations de cours peuvent être élevées et dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de change: Le risque de change porte sur la valeur des investissements libellés en autres devises que la devise de référence du contrat, l'euro, qui pourrait être affectée par une variation de cours de change. Indépendamment des fluctuations propres à chaque investissement dans sa devise, la baisse de cette devise face à l'euro sur le marché des changes fait baisser la valorisation globale de l'investissement et la valeur du contrat.

Risque immobilier: le risque immobilier porte sur le risque de perte lié à la fluctuation des marchés immobiliers dans le cadre d'unités de compte immobilières.

4-CLIENTS CIBLES

- ✓ Les clients personnes physiques disposant de 150 000 € à placer
- ✓ Les clients personnes morales et sociétés patrimoniales sous réserve que l'un des associés soit client CE disposant à minima de 150 000 € à placer (vérifier l'éligibilité personne morale en adressant un FORDEM à la PAV)



- ✓ Les clients qui acceptent un horizon d'investissement moyen –long terme
- ✓ Clients appétents au risque qui souhaitent avoir une bonification sur la participation aux bénéfices du fonds en euros en contrepartie d'un taux UC min. de 45 %
- ✓ Profil de risque du client produit destiné aux clients présentant un profil autre que prudent (équilibré, dynamique, offensif)
- ✓ Il est interdit de distribuer ce produit aux personnes âgées de 80 ans et plus.
- ✓ Le client présentant un profil prudent est à écarter de la commercialisation de cette formule.
- ✓ Les interdictions aux Collaborateurs CE, membre de leur famille et personnes exposées à l'information privilégiée et aux conflits d'intérêt.

5. MODALITES DE COMMERCIALISATION

La commercialisation de cette offre doit être réalisée **via le Fronting digital** :

- ✓ Une utilisation **systématique de l'outil Fronting de NWM** avec accompagnement si besoin de l'**assistance Digitale de NWM au travers du 0808 800 808 (choix 1)**,
- ✓ Un **appel systématique avant la finalisation de la souscription du 0808800808 (choix 2)**, permettant de vérifier la complétude du dossier et les points LAB/LAT évitant des échanges ultérieurs pouvant nuire à la prise en charge des dossiers par NWM ou la compagnie d'assurance.

Avant de conseiller ce fonds au client :

- ➔ Il convient de mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.

INFORMATION

- Il convient de mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client. Les QCF/QR doivent être renouvelés tous les 24 mois
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de sa situation, de son expérience en matière financière, de ses exigences, de ses objectifs et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- Il est indispensable d'attirer particulièrement l'attention du client sur les caractéristiques de Lib'rt 4G ainsi que sur l'ensemble des frais liés à l'enveloppe fiscale (contrat vie ou capi réceptacle) :
 - ✓ Les risques liés au produit, et notamment le **risque de perte en capital** (non mesurable a priori et pouvant être totale)
- Il convient de remettre obligatoirement au client la documentation pré-contractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés)
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.

LEA pour les CAGP : Il est rappelé que la souscription de Lib'rt devra obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174). Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement et du niveau de risque envisagé par le client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Sélectionner dans l'outil LEA :

Projet :

- Préparer ma retraite
- Épargner pour mes proches
- Transmettre mon patrimoine
- Préparer un projet immobilier
- Constituer une épargne
- Percevoir des revenus complémentaires

O2S pour les Banquiers Privés : Le parcours conseil des personnes physiques et morales de la Banque du Dirigeant devra obligatoirement passer par O2S (outil HARVEST dédié aux banquiers privés pour réaliser une synthèse épargne appelée « déclaration d'adéquation »).

- Etape 1 : le Banquier Privé actualise (si nécessaire) le QPI (QCF/QR) sous MySys
- Etape 2 : le Banquier Privé reporte les résultats du QPI dans O2S (rubrique Profil Investisseur). Les clients ne souhaitant pas répondre au QCF/QR sous MySys ne seront pas éligibles à la réalisation d'un parcours conseil en épargne financière sous O2S. Le parcours sans conseil n'est pas possible dans O2S.
- Etape 3 : le Banquier Privé finalise le parcours conseil dans O2S par l'édition d'une synthèse épargne appelée « déclaration d'adéquation » et fait signer son client. En cas de refus du client de suivre la recommandation de la banque, le client signera une mise en garde.
- Etape 4 : le Banquier Privé numérise la déclaration d'adéquation issue d'O2S dans le classeur client (catégorie « assurance vie » ou « titres » - puis Evénements Métiers « Devoir de conseil » ou « Devoir de mise en garde »)

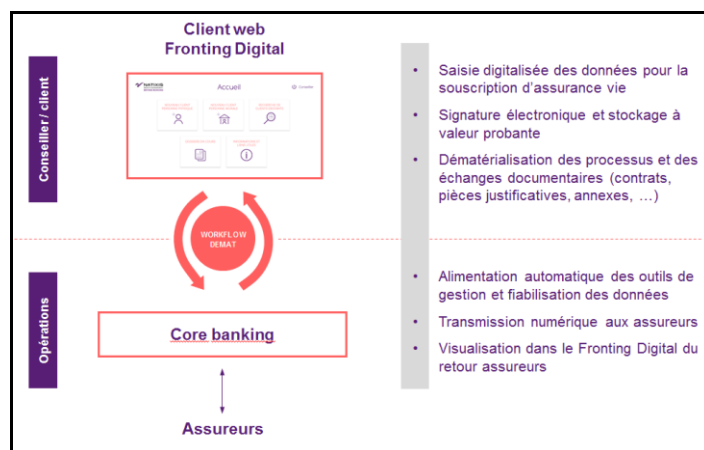
6-DOCUMENTS A REMETTRE IMPERATIVEMENT AUX CLIENTS DANS TOUS LES CAS :

- Fiche Mémo
- BS Sélection Cinto Capi Formule Lib'RT
- Avenant spécifique Lib'RT
- Conditions générales Sélection Cinto Vie ou Capi
- Le QPI actualisé
- Le document « synthèse épargne - conseil de la banque » ou la « déclaration d'adéquation ».

7-MODALITE D'ARCHIVAGE ET NUMERISATION

Le QCF QR, la synthèse épargne sont à numériser dans le plan de classement.

Les documents contractuels édités et signés par le client sont ensuite archivés sur l'espace sécurisé du client chez NWM



L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux.

Pour rappel : adresse fronting : <https://fronting.wealthmanagement.natixis.com>

Google Chrome doit absolument être déployé sur votre poste.

En cas de besoin, le guide d'accompagnement sur le Fronting et sur le lancement de Google Chrome se trouvent dans la bibliothèque Yammer Marché Premium sous la rubrique modes opératoires et la note de mise en marché du Fronting se trouve sous Mydocs REF : DMGP-INF/19.008

<http://service-cegee-sps/sites/refdoc/mydocs/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/sites/refdoc/mydocs/Documents%20partages/NI-A-0080.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1>

Bien cordialement,
Alexandre COLLARD
Directeur Marché Premium